

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



27.10.2021

COMMUNIQUE OFFICIEL n°16

CALENDRIER

RETRAIT EQUIPE

Lancy FC

seniors +40 3, régional, groupe 1

MANIFESTATIONS

TOURNOI DU FOOTBALL DES ENFANTS EN SALLE LE SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021

Le tournoi se déroulera, comme en 2019, au centre sportif de la Queue d'Arve. Les clubs ont reçu le formulaire d'inscription par e-mail le 19 octobre 2021. Nous vous prions de le retourner au plus tard le 8 novembre 2021.

Nous vous rappelons que la participation des clubs avec des juniors F est obligatoire.

INFORMATIONS DIVERSES

DIPLÔME B UEFA 2022-23

L'ACGF a le plaisir de vous annoncer, que suite à sa demande auprès de l'ASF, elle est en mesure de proposer un cours du diplôme B UEFA dans la région entre 2022 et 2023.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations nécessaires si vous désirez y participer.

Structure du cours :

5 modules / 11 jours

- Module de l'examen d'admission / 1 jour / 19.08.2022
- Module B-basic / 3 jours / 5-6-7.09.2022
- Module tactique / 3 jours / 6-7-8.03.2023
- Module de condition physique / 2 jours / 20-21.03.2023
- Module d'examen final / 2 jours / 23-24.06.2023

Conditions d'admission :

Diplôme C UEFA valable

- Après l'obtention du diplôme C UEFA, 12 mois de travail comme entraîneur principal dans le football des juniors filles/garçons, dans le football des actifs ou dans le football féminin
- Ne s'applique pas s'il n'y a qu'une seule séance entraînement par semaine.

Formation/diplôme/Validité :

Degré de formation

Cours du diplôme B - Formation continue 2 J+S (FC2)

Diplôme

Diplôme B UEFA - Introduction au sport de performance

Champ de validité

2ème ligue interrégionale - Féminine : LNB / M-17 / M-16 / M-15

Coût du cours :

- Module 1 / CHF 120.-
- Module 2 / CHF 150.- / 300.- (Profil B)
- Module 3 / CHF 150.- / 300.- (Profil B)
- Module 4 / CHF 100.- / 200.- (Profil B)
- Module 5 / CHF 250.-
- Tous les modules sans nuitée

INFORMATION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

La Commission des Arbitres relève que lors d'inspections/coachings, des joueurs portent des lunettes non conventionnelles, surtout dans les catégories juniors. Nous rappelons que seules les lunettes en plastique ou de sport sont autorisées, toute autre forme présentant un danger de blessure pour le joueur lui-même ainsi que pour les coéquipiers et adversaires. Nous sommes conscients du fait que de ne pas autoriser un jeune joueur à prendre part au jeu est regrettable et accablant. Toutefois, il en va de la sécurité de tous.

ABSENCE DE L'ARBITRE

En cas d'absence de l'arbitre, le club recevant doit contacter la permanence des arbitres au plus tard 45 minutes avant le début de la partie (les arbitres doivent être au stade une heure avant le début de la rencontre).

RAPPEL AUX RESPONSABLES DES ARBITRES-MINI

Merci de rappeler aux arbitres-mini de vos clubs que la fiche d'événements n'est pas obligatoire pour les juniors E ni pour les FF12, il ne faut donc pas sanctionner les clubs dans le rapport.

RECOMMANDATION DE VACCINATION DE L'ASF

Chères joueuses et chers joueurs, chères coaches et chers entraîneurs, chères et chers arbitres, responsables de clubs, fonctionnaires et bénévoles, Le Covid-19 continue malheureusement de nous imposer des restrictions. De nouveaux variants du virus font à nouveau monter le nombre de contagions et menacent notre vie sociale et la pratique commune de notre sport favori qu'est le football. C'est pourquoi nous recommandons à toutes les joueuses et tous les joueurs, arbitres, coaches, responsables de clubs, fonctionnaires et bénévoles au sein de nos clubs de suivre les directives de la Confédération et de se faire vacciner. De cette manière, vous vous aiderez vous-mêmes et aiderez vos coéquipières, coéquipiers et nous tous afin de permettre un déroulement normal de la saison. Chaque personne vaccinée contribue en outre à diminuer le nombre de malades et de personnes en isolement ou en quarantaine. La quarantaine et l'isolement ont toujours aussi des effets sur la vie privée et professionnelle des personnes touchées. Et donc bien sûr sur le déroulement des matches et des entraînements. Chez nous, à l'ASF, nous accordons beaucoup d'importance au fait que le nombre le plus faible possible de personnes dans nos clubs entrent en contact avec le virus, s'infectent et transmettent le virus à d'autres personnes. C'est pourquoi nous vous le répétons : vaccinez-vous. Vous apporterez ainsi votre pierre à l'édifice pour limiter la propagation du virus et ainsi permettre le meilleur déroulement possible dans toutes les ligues et régions de notre pays ! Nous vous remercions pour votre solidarité !

L'ASF

CONCEPT DE PROTECTION

Vous trouverez sur le lien le concept de protection élaboré par l'ASF pour les entraînements et les compétitions dès le 13.09.2021. [Association Suisse de Football - COVID-19 : MISE À JOUR DU 13 SEPTEMBRE 2021](#)

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2021/2022

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2021 / 2022 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2002 - 31.12.2004

Juniors B - 01.01.2005 - 31.12.2006

Juniors C - 01.01.2007 - 31.12.2008

Juniors D - 01.01.2009 - 31.12.2010

Juniors E - **01.01.2011** - 31.12.2012

Juniors F - **01.01.2013** - 31.12.2014

Juniors G - **01.01.2015** - 31.12.2016

Les juniors A et B (01.01.2002 - 31.12.2006) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2003 – 31.12.2006 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2007 – 31.12.2010

FF-12 - 01.01.2010 – 31.12.2013

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourcess/formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

MATCHES D'ENTRAÎNEMENT OU AMICAUX

Les matches d'entraînement ou amicaux de 2ème ligue inter, 2ème ligue, M-18 à M-15, FE-13, FE-14, féminines LNA sont attribués au convocateur de l'ACGF. Les arbitres ne sont pas autorisés à diriger les matches d'entraînement dans ces catégories sans l'autorisation du service de la convocation.

Pour toutes les autres catégories (Junior League compris), une liste des arbitres avec leur qualification actuelle est mise en ligne sur le site Internet de l'ACGF (rubrique « news et communiqués »). Les clubs sont chargés de convoquer eux-mêmes les arbitres en fonction des qualifications de chacun et en privilégiant si possible les arbitres du club.

Les arbitres ont l'autorisation de diriger des matches d'une catégorie au-dessus de leur propre qualification, exception faite pour les arbitres ayant la qualification de 3ème ligue, ces derniers n'ont pas l'autorisation de diriger des rencontres de 2ème ligue.

Les clubs ont l'obligation d'annoncer leurs matches par le biais de Club Corner.

Recommandation : le club recevant prendra contact téléphoniquement avec l'arbitre désigné, trois jours avant la rencontre.

AMENDE

Lancy FC

retrait équipe seniors 40+

CHF 500.-

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

Genève, le 27 octobre 2021/nw